Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-118

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

OBJET :

Avis conforme sur la dérogation au principe du repos dominical

Rapporteur : A. HUCHET

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail relatif au repos dominical dans les commerces de détail ;

Considérant que dans l'hypothèse où la suppression du repos dominical excède 5 jours, la décision du Maire de déroger au principe du repos dominical doit être précédée de l'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable à une ouverture des commerces de Saint-Yrieix les dimanches suivants :

Dimanche de Pâques	Weekends de l'Ascension et de Pentecôte	Soldes d'été + période estivale	Fêtes de Noël
31 mars 2024	12 mai 2024 19 mai 2024	14 juillet 2024 21 juillet 2024 28 juillet 2024 4 août 2024 11 août 2024 18 août 2024	15 décembre 2024 22 décembre 2024 29 décembre 2024

La secrétaire

E. MACHANE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023850308-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023